

Délibérations de l'Assemblée fédérale suisse.

Le 1. Juillet 1867, les Conseils législatifs de la Confédération suisse se sont réunis dans la ville fédérale pour leur session ordinaire d'été.

Le Président du Conseil des Etats, M. le Dr. J. J. *Blumer*, de Glaris, a prononcé le discours d'ouverture suivant :

« Messieurs les députés,

« Comme M. *Sahli* de Berne, président restant, n'est plus appelé à représenter son Canton au sein du Conseil des Etats, ma charge de vice-président me fait un devoir d'ouvrir cette haute assemblée et de souhaiter de tout mon cœur la bienvenue aux députés des 22 Cantons. Je vous tends la main cette fois avec d'autant plus de plaisir que les craintes, que le printemps dernier, nous partagions tous pour la paix de l'Europe et par conséquent aussi pour la tranquillité et la prospérité de notre patrie, se sont heureusement dissipées. Bien qu'on pût un moment croire à une désastreuse guerre qui ne manquerait pas d'éclater pour une cause assez futile, les Gouvernements comme les peuples ont encore réfléchi à temps aux conséquences funestes qu'entraînerait nécessairement une guerre entre les nations les plus puissantes et les plus avancées de l'Europe, et au congrès de Londres, auquel nous devons le maintien de la paix, l'humanité et la civilisation, par lesquelles notre siècle se distingue, ont remporté la plus belle victoire. Il n'est certes personne d'entre nous qui n'ait pas été pénétré de la conviction qu'en présence d'une guerre entre la France et l'Allemagne placée sous le commandement de la Prusse, le maintien strict et à tous égards loyal de la neutralité suisse ne pourra avoir lieu qu'à l'aide de grands sacrifices de notre part; j'ose toutefois prétendre avec tout autant d'assurance que chacun aurait été disposé à faire les plus grands sacrifices pour sauvegarder l'état prospère dans lequel se trouve notre patrie, et pour préserver notre territoire des éventualités que peut entraîner une guerre qui répugne à nos idées républicaines. Que le danger dont nous étions menacés le printemps dernier, et qui s'est dissipé, soit un nouveau stimulant pour nous engager à mettre aussi vite que possible notre armée sur un pied qui soit de nature à nous tranquilliser et qui réponde aux exigences de l'époque, afin que, si tôt ou tard, la guerre venait à éclater sur les bords du Rhin, nos milices pussent accourir à nos frontières pénétrées du sentiment qu'elles sont bien armées

et placées sous le commandement de bons officiers supérieurs. En attendant, nous éprouvons une vive satisfaction de l'honorable position que la Suisse, grâce à son industrie, est parvenue à occuper à Paris dans la lutte paisible des nations; nous pouvons nous réjouir des nombreux témoignages de confiance et d'estime que nous avons reçus les dernières années des Gouvernements étrangers; nous ressentons enfin une vive joie du succès qu'a obtenu jusqu'à présent notre emprunt fédéral, succès qui est une preuve évidente de l'opinion favorable que l'on a généralement de la consistance de notre Etat démocratique et de notre constitution fédérale qui répond pleinement aux besoins de la Suisse. En comparant le moment actuel avec un passé qui n'est pas très éloigné, nous pouvons hardiment prétendre qu'à l'Extérieur nous avons gagné en considération, et à l'Intérieur en bonne intelligence, en liberté et en bien-être. Que l'heureuse position qui nous est faite, ne nous induise pas à rester dans l'inaction, mais nous stimule plutôt à aller avec énergie de l'avant, quelles que soient les conditions dans lesquelles nous nous trouvions, afin que nous maintenions sans cesse le rang qui, parmi les nations européennes, appartient à notre pays dont la position est exceptionnelle.

« Les objets à traiter dans la session actuelle, selon l'aperçu qui nous en est donné, ne paraissent pas être d'une grande importance. Indépendamment de l'examen annuel de la gestion du Conseil fédéral qui suscite ordinairement des débats sur des questions très utiles dans les diverses branches de l'Administration fédérale, nous pouvons placer en tête de nos tractanda le projet de loi sur le mode de révision de la constitution fédérale, projet que le Conseil des Etats a déjà discuté. Bien qu'à l'heure qu'il est le besoin d'une telle révision ne se fasse généralement pas sentir, il faut néanmoins profiter du moment actuel pour promulguer sur la base de mûres délibérations une loi de nature à parer aux éventualités qui pourraient survenir. Au point de vue politique comme au point de vue financier, la proposition du Conseil fédéral sur la représentation diplomatique suisse à l'Etranger peut aussi être comptée parmi l'un des objets les plus importants. Je me permettrai en outre, de vous rendre attentifs au projet de loi modifiant quelques dispositions du code pénal fédéral, à la demande en concession forcée du comité thurgovien du Seethal, au projet d'arrêté concernant l'assurance sur la vie des fonctionnaires fédéraux, à plusieurs propositions qui tendent à introduire des améliorations dans le militaire, le système des télégraphes et les affaires postales, enfin à divers recours d'une certaine portée, qui n'ont pas obtenu de solution dans la session de Décembre. Il ne conviendrait pas que j'abordasse maintenant déjà ces questions au fond; je me bornerai donc à exprimer le désir sincère que toutes vos délibérations

soient animées d'un esprit patriotique et que toutes vos décisions soient favorables à la prospérité de notre patrie. Je termine, en déclarant ouverte la présente session ordinaire du Conseil des États suisse. »

Les bureaux des deux Conseils ont été constitués comme suit :

1. *Conseil national.*

Président : M. J. J. *Stehlin*, de et à Bâle.
 Vice-Président : » Simon *Kaiser*, de Biberist, à Soleure.
 Scrutateurs : » Jaques *Adam*, de Allschwyl, à Liestal.
 » Henri *Honegger*, de Hinweil, à Zollikon
 près Zurich.
 » Abram Daniel *Meystre*, de Thierrens, à
 Payerne.
 » Joseph *Arnold*, de et à Altdorf.

2. *Conseil des États.*

Président : M. Dr. J. J. *Blumer*, de et à Glaris.
 Vice-Président : » Arnold Othon *Aeppli*, de et à St. Gall.
 Scrutateurs : » Eugène *Borel*, de et à Neuchâtel.
 » Abram *Stocker*, de Büron, à Lucerne.

Se sont présentés au *Conseil national*, comme membres nouvellement élus :

M. Rodolphe *Stehli*, de et à Ober-Lunnern (Zurich).
 » Théophile *Riem*, de et à Kiesen (Berne).
 » Joseph *Vonmatt*, de et à Lucerne.
 » Victor *Perrin*, de Payerne, à Lausanne.

Le Conseil des *États* a reçu les membres nouvellement élus suivants :

Pour Berne : M. Gustave *König*, de et à Berne.
 » Lucerne : » Abram *Stocker*, de Büron, à Lucerne.
 » Schwyz : » Jean Michel *Stählin*, de et à Lachen.
 » St. Gall : » Daniel *Wirth-Sand*, de et à St. Gall.
 » Argovie : » Augustin *Keller*, de Sarmenstorf, à Arau.
 » Tessin : » Carlo *Olgiati*, de Cadenazzo, à Bellinzone.
 » Vaud : » Charles *Estoppey*, de Trey, à Lausanne.
 » Neuchâtel : » Auguste Georges Adrien *Cornaz*, de Moudon, à la Chaux-de-Fonds.

Les nouvelles élections ci-dessus sont publiées dans la Feuille fédérale de cette année, vol. I, page 113, vol. II, p. 20, 105, 243.

Délibérations de l'Assemblée fédérale suisse.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1867
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.1867
Date	
Data	
Seite	353-355
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 567

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.